

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 426-24 RÉSERVE FINANCIÈRE DES MÉLÈZES

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 426-24 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR DES MÉLÈZES

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Ce règlement a reçu le 07 janvier 2025 l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à l'article 555 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, et n'a pas fait l'objet d'un scrutin référendaire.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 23 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier